

**Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC**  
**Du 13 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin à vingt-heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, sous la présidence de Monsieur Yves ATTOU, Maire de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, dûment convoqués le 8 juin 2023 par courriel.

Présents : Membres du Conseil Municipal

Yves ATTOU

Jean-François BRANGER

Mélanie GAILLARD

Pierric MAHU

Liliane LAPOMME

Jérôme MASSÉ

Jeannine MATTIO

Caroline ROULEAU

Excusées : Camille COCAGNE, Martine HARDY.

Article L2121-1 du CGCT : Camille COCAGNE donne pouvoir à Mélanie GAILLARD

Extérieurs au conseil : Pascal Guignard du CO, Didier Benoit de la NR, Nicole Palisseaux

Secrétariat de séance : Mélanie GAILLARD

**ORDRE DU JOUR** :

**-Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 9/05/2023** : Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité**.

**-Désignation d'un(e) secrétaire de séance** : **Mélanie GAILLARD**.

**1- Affaires générales et extérieures** ;

1-1 Elections municipales partielles :

Le planning de la tenue du bureau de vote est acté et la liste des candidatures arrêtée par madame la Sous-Préfète.

Prénom NOM	Profession	Lieu d'habitation
Jean-François BARRAUD	Cadre d'assurances retraité	Boisne
Jérémy BELEAU	Chauffeur poids lourd	Bourg
Amélie BAUDRY	Educatrice spécialisée	La Gélousière
Nadège JEANTY	Gestionnaire relation client	Le Breuil
Nelly URLACHER	Responsable conseil juridique	Montplaisir

Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures le 18 juin. L'élection se déroulera au scrutin majoritaire. Nul en pourra être élu au premier tour s'il ne réunit :

-la majorité absolue des suffrages exprimés (458 votants)

-un nombre de voix égal au quart du nombre des électeurs inscrits : 115 voix

En cas de second tour, l'élection sera acquise à la majorité relative.

#### 1-2 Campagne de stérilisation des chats errants :

La 2<sup>ème</sup> campagne de stérilisation des chats s'est déroulée du 13 mars au 04 mai 2023. Les 20 chats pour lesquels une convention avec l'association « pas de Chats sans toit » approuvée par 2 délibérations ont été stérilisés. La même association propose à Monsieur le Maire de renouveler une convention pour 10 chats. Monsieur le Maire souhaite mettre en délibération le sujet du renouvellement d'une nouvelle campagne. **Après délibération, le conseil municipal à 6 voix pour et 3 voix contre, accepte de renouveler la convention avec l'association « pas de chats sans toit » pour la stérilisation de 10 chats et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents y afférant.**

Madame Nicole Palisseaux, présente dans l'assemblée se propose de mener cette campagne. Le conseil la remercie pour ses actions passées et futures.

#### 1-3 Renouvellement adhésion SIGIL :

La **convention de la commune de partenariat SIGil relative à l'utilisation du plan cadastral** est arrivée à échéance.

Pour rappel, dans le cadre de l'adhésion au SIGil, la commune bénéficie de la numérisation du cadastre et de l'accès à la plateforme **SIGil sur internet** permettant la consultation du plan cadastral et la visualisation des réseaux des partenaires du SIGil. De plus, le SIGil est complété par des outils tel que l'outil d'aide à la coordination de chantier (@ccords79), la gestion du patrimoine arboré et de la voirie, la photo aérienne, ou l'instruction des demandes d'urbanisme avec le **SIGil'urba**.

Dans ce cadre, afin de renouveler la convention de la commune de partenariat SIGil, le **conseil municipal doit prendre une nouvelle délibération** pour continuer de bénéficier de ces outils. **Pour rappel du montant de la contribution syndicale est de 400 € HT/an.**

**Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur le renouvellement de la convention. Le conseil, à l'unanimité, donne son accord et tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer les documents relatifs à ce partenariat.**

#### 1-4 Délibération ORANGE Fibre Optique :

Monsieur le Maire, Mesdames Mattio et Cocagne ont reçu Madame Sandrine Blancheton, cheffe de projet déploiement fibre et Monsieur Pascal Girault, Ingénieuriste Déploiement Réseau FTTH qui leur ont présenté le projet du déploiement de la fibre optique sur la commune.

Par ailleurs, ils ont déterminé, ensemble, l'emplacement de l'armoire, tenant compte des contraintes techniques et de l'ABF. Elle sera positionnée dans le fond du parking de l'entrée du presbytère.

Pour compléter le dossier il est nécessaire que le conseil municipal prenne une délibération approuvant l'installation de cette armoire.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de l'installation de la fibre optique sur la commune et l'emplacement de l'armoire.**

Il est précisé que tous les coûts relatifs à cette installation sont pris en charge par ORANGE. Le raccordement des boîtiers installés par ORANGE sur l'ensemble de la commune vers chaque habitation sera à la charge des administrés selon l'offre commerciale de leur opérateur. S'ensuivront les frais mensuels d'abonnement comme pour de l'ADSL ou de la VDSL.

#### 1-5 Désignation d'un correspondant incendie :

Suite à la loi MATRAS du 25 novembre 2021, le code de la sécurité intérieure (article D731-14) précise qu'un correspondant incendie doit être désigné par le maire, parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

La désignation peut se faire par un simple retour de mail, après candidature d'un volontaire et rédaction d'un arrêté de désignation, (non obligatoire).

Monsieur le Maire propose de reporter cette désignation au conseil municipal de juillet qui installera les 5 nouveaux élus.

## **2 Commission 2 Affaires scolaires et sociales**

### **2-1 Projet d'accueil individualisé concernant 1 enfant pour la rentrée 2023/2024 :**

Un enfant de petite section sera accueilli avec un PAI à la rentrée de septembre 2023. Une réunion d'information aura lieu mercredi 14 juin avec les parents, les enseignantes, le personnel communal attaché aux écoles et Jeannine Mattio pour préparer le protocole d'accueil et d'encadrement. Toute l'équipe est concernée. Il sera demandé aux parents de fournir le repas et le goûter de leur enfant.

### **2-2 Modificatif du PEDT :**

Suite au changement des rythmes scolaires, le PEDT 2023-2024 est actualisé et sera envoyé aux organismes sociaux dont l'LASH dépend.

### **2-3 Convention RPI actualisée :**

La convention RPI du 1<sup>er</sup> septembre 2017 a été retravaillée et actualisée par madame la 1<sup>ère</sup> adjointe suite à la commission du 20 octobre 2022. Elle a été soumise à Monsieur le Maire de la Chapelle Bâton pour lecture et validation. Il est demandé au conseil municipal de saint Christophe sur Roc de la valider.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention qui devra faire l'objet d'une délibération conjointe avec la Chapelle Bâton.

## **3 Commission 3 Travaux et Urbanisme ;**

### **3-1 Documents d'urbanisme :**

DP 07924123P0008 : Pacelle A 164 : implantation d'une armoire de coupure électrique suite restructuration réseau HTA : instruction DDT

DP 07924123P0009 : parcelle A 854 : régularisation d'un préau

DP 07924123P0010 : Parcelle A852 : régularisation d'un préau de jardin

DP 07924123P0011 : Parcelle AC 34 : installation d'une armoire fibre optique

DP 07924123P0012 : Parcelle AB 5 : remaniement de toitures : dossier parti à l'ABF, en attente de l'avis.

CUa 07924123P0005 : Parcelle C 407 : arrêté informel du 05/06/23

CUa 07924123P0006 : Parcelles C 126 et 128 : arrêté informel du 05/06/23

CUa 07924123P0007 : Parcelles C 129, 130, 131, 133, 134, 136, 137 et 745 : arrêté informel du 08/06/2023

Monsieur le Maire évoque la future loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) qui tend à demander aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Si la loi est promulguée, elle aboutira à la réduction de 50% des zones qui ont été définies comme Urbanisables sur la commune lors de l'élaboration du PLUi.

### **3-2 Rapport de la commission :**

-Travaux des toilettes publiques en cours : carrelage et montage des parois finis

-Devis des murs en pierre du lotissement (lot 1 pour commencer) en cours suite au désistement du maçon dont le devis avait été signé. Attente d'un 2<sup>ème</sup> devis. Il est évoqué de redessiner l'emplacement du mur du lot n° 1 pour minimiser les frais de construction. Ceci impliquerait l'intervention d'un géomètre, d'un notaire et des contraintes administratives qui retarderaient la réalisation.

- Travaux de voirie de la CCVG prévus entre le 19 et le 30 juin (route de la Grue, empierrement et enduit)  
+ PATA (enrobé à froid) pour l'équivalent de 4 tonnes

#### **4 Commission 4 Communication et animation ;**

##### 4-1 Estivales sur Roc 2023 :

25 exposants ont répondu favorablement

- Animation musicale par un orgue de barbarie

- Rencontre avec Carabosse mercredi 14 juin à 10h

- Le Député Bastien Marchive a été sollicité pour « couper le ruban tricolore », en guise d'inauguration

- Le prochain Comité d'organisation des 4èmes Estivales sur Roc se tiendra mercredi 21 juin à 19h en mairie

#### **5 Commission 5 Environnement ;**

##### 5-1 Rapport de la commission ;

2 Gros dossiers en cours :

- rénovation énergétique : un audit a été demandé à la suite de 2 rencontres avec le SIEDS dans le cadre d'un projet global au titre de la loi tertiaire.

Mais en avant-projet, la commission étudie l'isolation des combles des bâtiments municipaux (mairie et prolongement)

-éclairage public : évoqué en réunion avec le SIEDS et Séolis : une réflexion doit être engagée sur les conditions financières ci-dessous :

1/ Devis du diagnostic payant : environ, 628 € HT pour 57 points lumineux et 3 postes de commande datant de l'époque où la commune avait un contrat de maintenance avec Séolis (sous réserve de changement) : devis remboursé si la commune signe le contrat Iris avec Séolis

2/ Etablissement d'un diagnostic de l'état actuel des éclairages publics suivi d'un devis de réparation.

3/ Contrat de maintenance sur 4 ans pour changement d'ampoules quand nécessaire

Madame la présidente de la commission a tenté de trouver des entreprises concurrentes mais beaucoup travaillent déjà en sous-traitance pour Séolis et cela ferme le marché.

Autres projets et réalisations :

-4 récupérateurs d'eau recyclée achetés et placés aux 4 coins de l'atelier municipal.

-cimetière confronté à des problèmes de dégradation : cadenas cassé et enlevé. Nouveau cadenas pour une période de test de fermeture du grand portail, y compris le mardi. Les entreprises et familles qui interviendront au cimetière seront tenues de prendre rdv avec l'agent technique via le secrétariat de mairie.

-loi ENR : premières mesures favorisant l'appropriation territoriale des énergies renouvelables et leur bonne insertion paysagère. Deuxièmes mesures de simplification et de planification territoriale visant à accélérer et à coordonner les implantations de projets énergétiques renouvelables et les projets industriels nécessaires à la transition énergétique.

Pour les communes cela se traduit, dans un 1<sup>er</sup> temps par l'élaboration d'une cartographie définissant les zones pouvant accueillir des dispositifs d'énergie renouvelable.



## 6 Agenda prévisionnel ;

### 6- **Agenda prévisionnel**

Mercredi 21 juin (19h)	Comité d'organisation des 4èmes Estivales	Mairie
Vendredi 30 juin (19h)	<b>***4èmes ESTIVALES SUR ROC***</b>	Place de l'église
Samedi 1 <sup>er</sup> juillet	Fête des écoles de l'APE	Saint Christophe sur Roc
Mardi 11 juillet (20h30)	Conseil municipal	Mairie
Vendredi 14 juillet (12h)	Repas de la municipalité organisé par Culturoc	Espace Francis Gonnord
Samedi 15 juillet	Tour cycliste des Deux Sèvres	Bourg, Plan d'eau, Boisne
Dimanche 6 août (12h)	Moules-Frites de l'ACCA	Espace Francis Gonnord
Mardi 12 sept (20h30)	Conseil municipal	Mairie

17

+ conseil école le jeudi 22 juin à 18h00 à la Chapelle Bâton

### 7 Questions diverses et échanges d'informations ;

7-1 : vente terrain atelier municipal : en attente d'un projet précis et écrit du pétitionnaire. Protocole avancé : bornage + CUa + DP pour division parcellaire + lettre d'intention + actes notariés.

Le projet sera étudié selon 2 logiques : économique et environnementale.

7-2 : entretien du cimetière : appel à une société externe ou à un administré de la commune pour soulager l'agent technique

7-3 : panneaux de la rue de la Croix toujours pliés.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **mardi 11 juillet 2023** à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h35.

Le Maire, Yves ATTOU



La Secrétaire Mélanie GAILLARD